

Motion 2422

pour un éclairage nocturne économe

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la volonté du canton de Genève de réduire sa consommation d'énergie ;
- qu'un éclairage nocturne trop intense détériore le sommeil et peut péjorer la santé des habitants qui y sont soumis ;
- que l'éclairage nocturne perturbe le rythme biologique de la faune sauvage et ses repères lors des migrations saisonnières, ce qui a des conséquences néfastes sur la biodiversité ;
- que le projet d'agglomération franco-valdo-genevois se veut exemplaire en termes de développement durable ;
- que la mise en place de nouvelles technologies (LED) doit être qualitative ;
- que la pose de cet éclairage LED prendra plusieurs années jusqu'à l'équipement complet du réseau d'éclairage public et qu'il ne résoudra pas le problème de la pollution lumineuse,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage aux besoins locaux en diminuant ou éteignant l'éclairage public dans certaines zones du territoire cantonal ;
- à établir une vision cantonale sous forme de cartographie des couloirs de nuit ;
- à mener en accord avec les communes et riverains, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans les sites jugés opportuns ;
- à rendre un rapport de faisabilité au Grand Conseil sur les résultats de cette étude.